



Date de séance →	30 janvier 2017	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 17 janvier 2017		Séance n° 2	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 25 janvier 2017			

**Ordre du jour**

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016 (cf PJ)
- 4 – Présentation orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR dans le cadre de la préparation année scolaire 2017-2018
- 5 – Affaires financières Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques
- 6 – Questions de citoyenneté au collège : Présentation CESC "2D" ... et Mise en place du Conseil de Vie Collégienne
- 7 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël - Principal	
<u>Secrétaire</u> Mme Benaitreau Représentante des personnels enseignants et d'éducation	

	Nbre
<b>Total des membres du CA</b>	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	22
Membres présents sans voix délibérative	0
Membres invités en qualité d'experts	0

**Membres du conseil d'administration Année scolaire 2016-2017 :**

Membres de droit ou désignés (8)

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)  
Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)  
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)  
et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)  
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda

à titre consultatif :  
- Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud  
- Agent comptable : Mme Jaunin

### Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Benaitreau – Mme Menet – Mme Moussus – Mme Ricaud – M. Brochard  
(Suppléants : Mme Charrier – M. Plouet – M. Poyroux – Mme Rest – Mme Staubach – Mme Thomas)  
Personnels techniques et administratifs : Mme Verbaere et M. Guillou (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

### Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves : Mme King – Mme Langlais – M. Laisney – Mme Launay – Mme Boisrobert – Mme Favreau (FCPE)  
(suppléants : Mme Chantreau – M. Roquier – M. Le Coz – M. Legoff)  
Élèves : Fanny Ranarivelo (4<sup>ème</sup>) et Logann Tillé (3<sup>ème</sup>) - (suppléants : Lucas Di Gaetano 4<sup>ème</sup> et Noe Chovaux-Pintiaux 3<sup>ème</sup>)

### **\* Pour rappel : Membres titulaires de la Commission permanente :**

☞ M. Noël - Mme Corbeau - Mme Renaudet - M. Bouvais ou M. Ménard - M. Abchar - Mme Bénaitreau - Mme Ricaud  
Mme Vitré - M. Roquier - Mme King – Mme Launay – Logann Tillé

### Présents au conseil d'administration

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud  
Mme Régnier - M. Bouvais, conseiller départemental - M. Ménard, conseiller départemental  
Mme Grinda  
M. Poyroux (suppléant de M. Abchar) – Mme Benaitreau – Mme Charrier (suppléante de Mme Menet) – Mme Staubach (suppléante de Mme Moussus) – Mme Ricaud – M. Plouet (suppléant de M. Brochard)  
Mme Vitré (suppléante de Mme Verbaere) et M. Guillou  
Mme King – Mme Langlais – M. Laisney – M. Le Coz (suppléant de Mme Launay) – M. Roquier (suppléant de Mme Boisrobert)  
Fanny Ranarivelo (4<sup>ème</sup>) et Logann Tillé (3<sup>ème</sup>)

Absent(s) excusé(s) : - M. Abchar et Brochard, Mmes Menet et Moussus  
- Mme Verbaere  
- Mmes Launay et Boisrobert  
- M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)  
- Agent comptable : Mme Jaunin

Absent(s) : - Mme Favreau  
- Logann Tillé

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05.

### 1- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants et d'éducation, accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : **20 pour 0 contre 0 abstention**

### 2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : **20 pour 0 contre 0 abstention**

M. le Principal évoque de façon liminaire que la commission permanente a été réunie le jeudi 25 janvier 2017 en présence du Principal, de la gestionnaire, Mmes Bénaitreau, M. Poyroux (représentants des professeurs), Mme Verbaere (représentante des agents) ainsi que Mme King et M. Roquier (FCPE).

M. le Principal précise que deux points ont été abordés pour préparer le CA du 30 janvier 2017 : la mise en place du conseil de Vie collégienne et principalement la DHG dans la perspective du TRMD (Tableau de répartition des moyens par discipline) en lien avec les mesures spécifiques comme des suppressions, créations, compléments de services etc...

18h10 – Arrivée de M. Bouvais (→ 21 votants)

### 3 – Approbation du procès verbal du C.A du 21 novembre 2016

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir si il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 1 du 21 novembre 2016 est adopté à l'unanimité : **21 pour 0 contre 0 abstention**

18h11 – Arrivée de Mme King (→ 22 votants)

#### 4 – Présentation DHG (Dotation Horaire Globale) / Préparation année scolaire 2017-2018

Présentation des orientations de la ventilation globale de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR et de mesures éventuelles créations-suppressions de postes (pas envisagées cette année) dans le cadre de la préparation année scolaire 2017-2018, pour l'établissement du TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) qui est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement. Rappel de principe : les moyens alloués par l'inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 26 janvier 2017 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année).

La dotation a été adressée le 17 janvier 2017. Cette dotation faisait apparaître **485 HP 20 HSA et 8 IMP**

Cette dotation est en augmentation notable par rapport à celle de l'année précédente. La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte sur la structure en termes de divisions. De seize divisions le collège passe à dix-sept divisions.

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 493 heures (442 + 51) auxquelles sont ajoutées un crédit de 9 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 505 heures au total. Huit IMP sont également attribuées (indemnité pour missions particulières).

Mme la principale adjointe souligne que la définition de cette enveloppe de moyens par M. l'inspecteur d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. L'accent a ainsi été porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la mise en œuvre de la réforme du collège qui doit être développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics et privés. C'est un point important qu'il convient d'avoir à l'esprit.

M. le Principal présente la structure. Il précise qu'une rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre dernier avec l'inspecteur d'académie adjoint qui représentait l'inspecteur d'académie et en présence des gestionnaires de la DOS de l'IA 44 (division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique). Le Principal était accompagné de la principale adjointe et avait proposé au conseiller principal d'éducation (M.Pourtaud) et à une professeure membre du CA (Mme Benaitreau) de participer à ce temps de dialogue avec les autorités académiques. Différents points ont été abordés pour présenter le collège le Haut Gesvres, son fonctionnement, la mise en œuvre de la réforme...

#### ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

##### STRUCTURE PREVISIONNELLE

Niveau	Prévision arrêtée par IA 44 au 01/12/2016	Nombre de divisions
6 <sup>ème</sup>	140	5
5 <sup>ème</sup>	111	4
4 <sup>ème</sup>	113	4
3 <sup>ème</sup>	98	4
<b>Effectif total</b>	<b>462</b>	<b>17</b>
<b>Rappel :</b>	<b>441 en sept. 2016</b>	<b>16 en sept. 2016</b>

Les dotations sont (cf plus haut) calculées à la division. De façon mécanique, la dotation est donc en hausse pour collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2017-2018 qui accueillera davantage d'élèves et une division de plus (17<sup>ème</sup>).

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a donc procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-après. Il n'y aura pas comme l'an passé à envisager de mesures de suppression comme cela avait été nécessaire en fonction du contexte. Pour autant, il n'est pas encore possible, en dépit de cette hausse qui sera confortée, d'envisager de création de postes à ce jour. A voir, dans les prochaines années, selon l'évolution démographique dans les écoles du secteur...

Des échanges sont menés avec les services de l'inspection académique pour examiner la possibilité d'une évolution de la répartition HP-HSA de la dotation qui fait donc apparaître **485 HP 20 HSA et 8 IMP** et **une conversion de 5.5 HSA en 5.5 HP** a été demandée sur la base de la répartition réalisée pour assurer dans une double perspective : l'organisation des enseignements pour la prochaine année scolaire et l'équilibre nécessaire dans le dosage à effectuer pour limiter certains effets sur les postes des personnels enseignants.

Il convient donc de veiller à bien avoir une démarche centrée sur les élèves pour que l'organisation ait du sens par rapport au projet d'établissement et aux constats effectués quant à la mise en œuvre de la réforme et de répondre à une préoccupation légitime quant aux ressources humaines de l'établissement. L'approche doit être globale et non focalisée sur une discipline, l'équilibre général doit être préservé.

M. Poyroux, représentant des personnels enseignants et d'éducation, illustre de façon pertinente cette problématique en évoquant que la taille de la couverture est constante et que si l'on tire d'un côté il fait plus chaud d'un côté et plus froid de l'autre.

Le Principal déclare que l'on ne peut pas mieux dire et que l'exercice consiste pour sa part à être garant de l'équilibre global dans l'intérêt de l'établissement.

Préalablement à la présentation pour information du TRMD, M. le principal explique qu'avec ces moyens attribués, il revient donc au chef d'établissement de répartir les heures par division, par niveau en respectant les horaires légaux (accompagnement personnalisé, groupes...). Les choix qui ont pu être effectués par rapport aux éléments de dotation complémentaires ont été faits rappelle le principal dans le respect du projet d'établissement et en lien avec les équipes pédagogiques informées de la situation.

Pour rappel, les références des textes officiels sont communiquées : Décret 2015-544 et Arrêté du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements au collège pour les nouveaux horaires des classes de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>  
Horaires élèves pour chaque discipline et chaque niveau ↗

Enseignements / Niveaux	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

Il convient de préciser que la DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

M. le principal précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR. Par ailleurs, il peut aussi être envisagé une suppression si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné.

En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

M. le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Des choix ont été opérés afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement et ce, en prenant également en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

Un document récapitulatif de 4 pages a été remis aux membres du CA (document en annexe de ce PV). Le principal précise une modification (anglais/Mathématiques) sur la tableau remis par rapport à ce qui a été présenté en commission permanente.

**TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2016**

Disciplines	Besoins	Apports	Nombre de postes	Écarts	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	5	15 (18-3)	1	+ 13	- CSD interne 10h vers Lettres Modernes A noter tps partiels 15/18 <sup>ème</sup>	5	0
Lettres modernes	83.5	82 (90-18)	5	- 11.5	+ CSR interne 10 h de lettres classiques A noter deux tps partiels 9/18 <sup>ème</sup>	82	1.5
Allemand	7.5	0	0	- 7.5	+ BMP 7.5h	7.5	0
Anglais	58	54	3	- 4		54	4
Espagnol	32	36	2	+ 5	- CSD 5h vers autres établissement	31	1
Histoire-géographie	60	60 (72-12)	4	0	A noter trois tps partiels (Tps partiels 12/18 <sup>ème</sup> 15/18 <sup>ème</sup> 15/18 <sup>ème</sup> )	60	0
Mathématiques	72	70 (72-2)	4	- 2	(Tps partiel 16/18 <sup>ème</sup> )	70	2
Technologie	31.5	31 (36-5)	2	- 0.5	A noter deux tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> et 16/18 <sup>ème</sup>	31	0.5
Sc. Physiques	20	18	1	- 2		18	2
SVT	33.5	33 (36-3)	2	- 0.5	- CSD 3h (Tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> )	33	0.5
Éduc° musicale	18	18	1	0		18	0
Arts plastiques	18	18	1	0		18	0
EPS	66	60	3	+ 3h	+ CSR 3h en EPS	63	3
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>528 (-43) *</b>	<b>29</b>			<b>490.5</b>	<b>14.5</b>

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations.

\* L'apport global est de 528 heures auquel il convient de retrancher les 43 heures liées à des temps partiels (18 heures 9 et 9 en lettres modernes, 3 en lettres classiques, 12 heures en histoire-géographie, 2 heures en mathématiques, 3 heures en SVT, 5 heures en technologie) : soit 485

M. Le principal évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, de soumettre la coloration des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même.

En effet, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD.

Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté.

On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne en lettres classiques, de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand et en EPS, et d'un CSD en espagnol.

Cette première approche permet de présenter une répartition HP/HSA : **soit 490.5 HP et 14.5 HSA pour une enveloppe de 505 heures + 8 IMP qui est presque en phase avec la dotation attribuée.**

**Une conversion de 5.5 HSA en HP est à l'étude et soumise à l'accord de l'inspection académique.**

↳ En cas de non validation, il faudrait alors réexaminer la proposition et cela pourrait impacter sur certains choix de CSD-CSR par exemple.

Toutefois cela n'aura pas de conséquences sur des questions plus sensibles de suppressions, comme l'an passé ou de créations éventuelles.

Mme Ricaud, représentante des personnels enseignants et d'éducation, professeur d'éducation physique et sportive, évoque qu'il serait appréciable de pouvoir envisager un CSR, non pas de 3 heures qui est peu important et certainement contraignant pour le professeur accueilli, mais de 6 heures ce qui permettrait des dédoublements en EPS (trois professeurs pour deux classes) notamment dans la perspective de l'introduction de l'activité natation avec l'ouverture du centre nautique sur la commune de Treillières. Mme Ricaud évoque des questions d'effectifs et d'encadrement.

Mme Régnier intervient pour signaler qu'il y aura des maîtres nageurs sauveteurs à la piscine. Par rapport aux différents créneaux, elle évoque qu'il y a aussi le primaire qui nécessite des mesures au niveau de l'encadrement et que les professeurs du primaire ne sont pas professeurs d'EPS. Toutes ces questions doivent ainsi être évoquées et une réunion est prévue.

Le collège fait apparaître qu'il n'a pas été informé à ce jour d'une réunion sur ces questions.

M. Ménard, représentant du Conseil départemental de Loire Atlantique, signale qu'il s'agit là d'un investissement important pour les collectivités impliquées et que le public scolaire prioritaire visé est celui du collège. Il ajoute que l'emplacement de la piscine, à 10 minutes à pied du collège a été prévu ainsi pour éviter un transport coûteux et favoriser les collégiens.

Il est en effet important que les collégiens et notamment les 6<sup>ème</sup> puissent ainsi valider la compétence "savoir nager".

Pour revenir à la question de la DHG, le principal précise que pour qu'il n'y ait pas de CSR une autre solution serait possible au-delà de la problématique soulevée à cet instant par Mme Ricaud et qui consisterait à ce que les professeurs d'EPS en poste prennent ces trois heures réparties entre les trois professeurs concernées soit deux HSA chacune au lieu d'une cf tableau.

Le principal évoque que cette possibilité a été évoquée avec une autre professeure d'EPS également présente à ce conseil d'administration. Cette collègue, Mme Charrier, précise que cette option est une autre lecture du problème posé pour solutionner cette éventualité d'un CSR de 3 heures. Un CSR de 3 heures donc en EPS dont tout le monde s'accorde à reconnaître que cela n'est pas pleinement satisfaisant. Pour autant il serait plus intéressant d'avoir d'avantage d'heures notamment pour permettre l'option trois professeurs sur deux classes par rapport à la piscine.

Mais le principal déclare qu'il ne faut pas envisager cette possibilité que tout le monde souhaiterait logiquement bien évidemment, car les dotations sont, comme cela a déjà été expliqué, constantes et définies selon les principes d'équité précisés.

Le principal déclare bien entendre cette remarque mais renvoie à l'image évoquée par M. Poyroux rapportée plus haut.

Le principal ajoute que le problème posé en EPS ne peut trouver une réponse dans cette voie illusoire de moyens supplémentaires.

La dotation est de 505 heures.

La répartition des moyens répond à un principe bien connu selon lequel l'intérêt général ne saurait être la somme des intérêts particuliers. Les intérêts particuliers doivent être considérés, mais l'équilibre général nécessite que nous soyons attentifs à l'ensemble du dispositif.

Il convient, rappelle le principal, d'avoir une vision globale de la répartition par rapport à de multiples enjeux comme cela a déjà été exprimé et qu'il y est particulièrement attentif.

D'autres options conduiraient ainsi à remettre en question des équilibres qui sont obtenus par des choix pertinents en lien avec une phase de reprise du collège dont les effectifs sont en hausse.

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants et d'éducation, précise que ce travail de préparation de la répartition des moyens fait par le Principal du collège, est apprécié.

Le principal déclare mesurer cette perception mais tient à préciser les enjeux en direction des familles.

Mme Benaîtreau, se situant en tant que représentante syndicale de ses collègues, regrette des moyens attribués insuffisants et observe trois points majeurs :

- La question de l'EPS et le volume du CSR
- La question de la technologie avec une collègue qui finalement prend un temps partiel pour "entrer" dans le besoin exprimé
- Le problème de l'actuelle cohorte de 5<sup>ème</sup> qui aura été chargée en 6<sup>ème</sup> (effectifs supérieurs à 28), puis chargée en 5<sup>ème</sup> et qui sera chargée en 4<sup>ème</sup> puis en 3<sup>ème</sup>

Si une 18<sup>ème</sup> division n'est pas envisagée, elle rappelle que, finalement, les demandes pour améliorer la situation ne sont pas très importantes : 3 heures poste en EPS, 3 heures poste en technologie... En raison des moyens alloués, la situation n'est pas satisfaisante et l'éventualité d'une 18<sup>ème</sup> division serait bienvenue, en lien avec un E/D global qui le permettrait sans doute, dans le respect des principes d'équité.

**19h15 – Départ de M. Ménard (→ 21 votants)**

Le principal remercie Mme Benaîtreau pour ce récapitulatif et ces précisions apportées au nom des personnels enseignants et d'éducation. Il évoque qu'il a adressé un courrier à M. l'inspecteur d'académie (en date du 13 décembre 2016 joint en annexe) pour attirer son attention sur ce point de la cohorte actuelle de 5<sup>ème</sup> en lien avec le contexte spécifique des demandes d'inscription de familles de la commune de Granchamp des Fontaines notamment qui souhaitent obtenir des dérogations pour venir au collège le Haut Gesvres.

Il précise en outre que le collège comme cela est confirmé par différents partenaires connaît un regain d'attractivité. Ce constat est fait en lien avec les mairies, les écoles, les parents d'élèves comme Mme King l'a souligné en commission permanente.

Le principal rapporte ainsi que si notre structure devait connaître une évolution, nous avons reçu de la part des services de l'inspection académique, l'assurance que la situation serait examinée en juin prochain.

**La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors soumis au vote du CA.**

**19h25 – Départ de Mme Régnier (→ 20 votants)**

## **5 – Affaires financières et Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques**

### **5.a – Acte relatif aux activités pédagogiques**

**Acte complémentaire, relatif aux activités pédagogiques, à l'acte n°39 séance 4 du 28 juin 2016 :**

- Ajout d'une activité pédagogique : sortie « estuaire et énergies » (en partenariat avec l'association Estuarium) à Cordemais pour la classe de 5°3 le 25 avril 2017 (visite d'un moulin à vent et de la centrale de production d'électricité de Cordemais). La visite (135.00 euros) et le transport en car seront pris en charge par le collège sur la subvention « actions éducatives du conseil départemental ». Cette activité n'a pas pu être prise en charge dans le cadre du projet « Collège engagé pour l'environnement » car « la case n'était pas cochée ». Etant donné le nombre d'associations qui nous ont abandonné en cours de projet, nous regrettons cette petite rigidité administrative (voir plus bas dans le CESC).
- Ajout d'une activité pédagogique : participation aux rencontres théâtrales avec l'association « comète », pour les 18 élèves inscrits à l'atelier théâtre. Une participation de 10.00 € est demandée aux familles, le collège prendra en charge le solde de la facture sur la subvention « actions éducatives du conseil départemental ».
- Ajout d'une activité pédagogique : intervention de la dessinatrice Carine Choupinski « Astibouille » dans le cadre des rencontres professionnelles. Sa prestation d'un montant de 40.00 € sera prise en charge par le collège sur la ligne budgétaire « orientation ».

**Vote des membres du CA :**

**20 pour 0 contre 0 abstention**

### **5.a – Acte relatif à la mise au rebut des manuels pédagogiques**

- Suite à la réforme des collèges, un grand nombre de manuels scolaires ont été renouvelés. Il est proposé de faire don de ces anciens manuels à l'association Amicale Laïque locale des écoles de la commune pour l'opération « recyclage/environnement durable » et intégrable dans le cadre de la liaison Écoles-Collège développée par ailleurs (Conseil Écoles-Collège).
  - Liste des manuels donnés ci-dessous :
    - 144 manuels fleurs d'encre de 6° / 158 manuels d'histoire de 6° / 158 manuels de géographie de 6° / 142 manuels de SVT 6°
    - 154 manuels fleurs d'encre de 5° / 159 manuels d'histoire géo de 5° / 160 manuels de maths de 5°
    - 156 manuels fleurs d'encre de 4° / 156 manuels d'histoire géo de 4°
    - 120 manuels de lettres de 3° / 120 manuels d'histoire géo de 3° / 171 manuels de maths de 3°
- ↳ Soit 1798 manuels

**Vote des membres du CA :**

**20 pour 0 contre 0 abstention**

Les représentants parents précisent que le collège, avec les manuels mis au rebut, a bien contribué à remplir les bennes de l'éco-collecte organisée par l'Amicale laïque de Treillières les 28 et 29 janvier 2017.

## 6 – Questions de citoyenneté...

### 6.a – Présentation CESC "2D"...

La principale adjointe en charge de l'animation du CESC présente le projet du CESC. Un CESC coloré 2D en raison de différentes actions développées dans le domaine du développement durable ce qui fait une spécificité du collège Le Haut Gesvres ajoutant à la dimension citoyenne des thèmes abordés.

Le projet présenté est annexé à ce PV du CA.

Le projet CESC2D a été réécrit cette année, car il se différencie légèrement de ce qui se faisait jusqu'à présent, en particulier grâce à de nouvelles opportunités qui se sont présentées à nous.

En effet, trois thèmes de travail ressortent de façon prépondérante :

- l'éducation à la santé
- l'éducation au développement durable (en continuité du travail mené depuis plusieurs années, et pour lequel le collège est maintenant labellisé)
- la citoyenneté (axe plus développé cette année grâce au soutien du Conseil départemental qui nous a proposé des animations réalisées par 3 associations).

Cette année en effet, le thème de la citoyenneté va être particulièrement abordé et ce, grâce au financement du conseil départemental, trois associations différentes vont intervenir spécifiquement :

- la FAL 44, courant février, auprès d'un public de 3<sup>ème</sup>, dans le cadre de l'EPI sur les femmes.
- l'AROEVEN, courant mars, dans le cadre de la communication non violente, travail réalisé avec M Pourtaud et des élèves délégués et volontaires, dans le cadre du tutorat et de la médiation par les pairs, pour favoriser le mieux vivre ensemble
- les FRANCAS, interviendront en mai, avec l'exposition ZOOS HUMAINS (réalisée par la Fondation Lilian Thuram / éducation contre le racisme et notamment exposée initialement au musée Branly), dans le cadre des cours d'histoire-géographie - éducation morale et civique. L'exposition sera visible dans le forum et exploitée pour quelques classes avec les animateurs Francas et les professeurs d'Histoire-Géographie.

La réactivité du collège a été récompensée par le conseil départemental dont la vice présidente en charge de l'éducation, Mme Orain, a tranché et décidé de permettre au collège Le Haut Gesvres de bénéficier de ces trois opportunités qui profiteront à nos élèves.

Pour les 6<sup>ème</sup> : un "serious game" va être animé par les assistants d'éducation référents, leur permettant d'aborder de façon ludique, les thèmes de la rumeur et du harcèlement. Enfin, un rallye citoyen va être organisé d'ici fin juin, avec le concours de la BPDJ, de la gendarmerie de la Chapelle sur Erdre, de la mairie de Treillières..., dont l'objectif est de faire prendre conscience aux élèves de ce qu'est un citoyen, ce que sont les services publics...

Quelques remarques sur les projets en cours :

Le fonctionnement du projet « collège engagé pour l'environnement », subventionné par le Conseil départemental, a été évoqué. Alors que nous avons été labellisé pour nos actions en faveur du développement durable, le travail avec les associations partenaires est difficile. Plusieurs associations ont été dans l'incapacité d'intervenir au collège l'année dernière (Trocantons, Grain de Pollen, GAB44). Nous le regrettons et madame Corbeau en a informé la responsable au conseil départemental. Le conseil départemental explique cette situation par les baisses de subventions aux associations, qui ont dû licencier du personnel.

Pour la formation aux premiers secours, les mairies des communes du secteur prennent en charge la formation de 30 jeunes, le collège assurant le complément. 80 jeunes ont été formés l'année dernière en 3<sup>ème</sup>.

### 6.b – Mise en place du Conseil de la Vie Collégienne

M. Pourtaud, conseiller Principal d'éducation intervient pour évoquer la mise en œuvre et mise en place du CVC.

En effet, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République donne un sens éducatif à la participation des élèves : « pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements »

Le décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 institue un CVC dans tous les collèges. Il définit des principes généraux qui président à sa composition et fixe ses champs de compétences, tout en accordant une grande autonomie aux établissements pour sa mise en place puisqu'il revient au conseil d'administration du collège de fixer, par une délibération, la composition effective, les modalités d'élection ou de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du conseil.

La circulaire n° 2016-190 du 7 décembre 2016 définit les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil de la vie collégienne.

Le CVC constitue, dans son champ de compétences, un lieu de réflexion et d'analyse de la parole des collégiens, de transformation des mots en actes et de définition de projets annuels favorisant la coopération entre les élèves (organisation d'événements sportifs, ou culturels, de moments de convivialité, aménagement des lieux de vie des élèves, etc.), mais aussi entre eux et les adultes de la communauté éducative. Le CVC permet également de former les élèves au fonctionnement d'une instance collégiale participant de la vie de l'établissement.

Il comprend, ajoute le conseiller principal d'éducation :

- le chef d'établissement qui préside l'instance,
- le conseiller principal d'éducation
- des représentants des élèves,
- au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant,
- au moins un représentant des parents d'élèves

Monsieur le Principal propose pour les représentants des élèves → 24 élèves répartis comme suit :

- 16 élèves délégués (1 par classe)
- 8 élèves non élus (2 par niveau)





# Structure

(Effectifs) → Structure arrêtée par IA44 au 1<sup>er</sup> décembre 2016

Rappel Prévisions  
IA → constat  
Eff. 15/16

114 → 111 4  
117 → 116 4  
101 → 103 4  
118 → 111 4  
450 → 441

Chiffres IA 44				
Niveau	Prévisions		Div.	E/D
	Eff. 16/17			
6ème	Max 140		5	28
5ème	111		4	27.75
4ème	113		4	28.25
3ème	98		4	24.5
Total	462		17	27.17

Prévisions  
Présentées  
par clg HG  
143 et 6  
112 et 4  
117 et 4  
104 et 4  
476 et 18

Structure		
Niveau		
6ème 140	5 divisions :	5 de 28 élèves
5ème 111	4 divisions :	3 de 28 élèves 1 de 27 élèves
4ème 113	4 divisions :	3 de 28 élèves 1 de 29 élèves
3ème 98	4 divisions :	2 de 25 élèves 2 de 24 élèves

Dotation IA 44 du 17 janvier 2017

R 2017 Total (513) soit 505 + 8 IMP

**HP 485 HSA 20 + 8 IMP effectif 462 & 17 divisions**

17 divisions x 29 (26 + 3) soit 493 heures (Dot° principale 442 + Dot° suppl. 51)

+ 9 heures AS (3 x 3) + 3 heures statutaires (SVT/PC) pour un total de 505 heures

R 2016 Total 495 soit 491 + 4 IMP au 30 juin 2016

HP 475 HSA 16 + 4 IMP effectif 440 16 divisions

R 2016 Total 516 soit 508 + 8 IMP DHG au 4 février 2016

HP 488 HSA 20 + 8 IMP effectif 450 17 divisions

R 2015 Total 543

HP 527 HSA 16 + 9 IMP effectif 494 18 divisions

Chiffrage général selon besoins nécessaires pour la structure

Classe	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Effectifs prévus IA 44 <i>(effectifs envisagés prévisions clg)</i>	140 <i>(143)</i>	111 <i>(112)</i>	113 <i>(117)</i>	98 <i>(104)</i>	462 <i>(476)</i>
Nombre de divisions	5	4	4	4	17
Groupes de langues					
Anglais 1	5	4	4	4	17
Allemand 2	-	1	1	1	3
Espagnol 2	-	4	4	4	12
Latin	-	1	1	1	3
Horaires en sciences SVT et technologie selon nombre div. (2 → 2.5)					
SVT	12.5	6	6	6	30.5
Technologie	12.5	6	6	6	30.5
Physique - chimie	1	6	6	6	19
Horaires					Total avt AP ↳ 442
Français	4.5	4.5	4.5	4	74.5
Histoire Géo	3	3	3	3,5	53
Mathématiques	4.5	3,5	3.5	3.5	64.5
Anglais 1	4	3	3	3	56
Allemand LV2 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> (3 gr.)	--	2.5	2.5	2.5	+7.5
Espagnol LV2	--	2.5	2.5	2.5	30
SVT	2 (+0.5)	1,5	1,5	1,5	28 + 2.5
Technologie	2 (+0.5)	1,5	1,5	2	28 + 2.5
Sces Physiques	--	1,5	1,5	2	18 +1
Education musicale	1	1	1	1	17 +1
Arts plastiques	1	1	1	1	17
E.P.S.	4	3	3	3	56
Latin		1	2	2	+ 5
Total					= 442 +19.5
Association Sportive (coord IMP)					9
Heures statutaires (SVT / PC)					3
Accomp. Personnalisé Et actions spécifiques					31.5

442 heures pour les 26 heures par division (17x26)  
+  
DSH  
51 heures (17 x 3)  
dont  
 7.5 pour All2  
 5 pour latin  
 5 pour déd. en sciences en 6<sup>ème</sup>  
 1 pour PC  
 1 pour chorale  
 soit 19.5  
  
 31.5 pour AP et autres actions spécifiques  
  
 + 12 heures (AS et SVT/PC)  
 + 8 IMP  
 dont coord. EPS

**Répartition-ventilation prévisionnelle AP par discipline**

AP 6<sup>ème</sup> → 10 heures → Mathématiques 5 / Hist-Géo 5 et PC 1 pour dispositif sciences avec 5 déd.  
 AP 5<sup>ème</sup> → 4 heures → Français 1 / Arts Plastiques 1 / SVT 1 / EPS 1  
 AP 4<sup>ème</sup> → 6 heures → Français 4 / Espagnol 2  
 AP 3<sup>ème</sup> → 4 heures → Français 2 / Anglais 2

↳ Voir page 4

Préparation de la rentrée septembre 2017 (AS 2017-2018)

Dotation IA du 17 janvier 2017 → 513 H soit 485 HP et 20 HSA = 505 ET... 8 IMP

Matière	Postes	Apport théorique	Besoins / disc.	Hor. Stat.	Apport - TP & avt CSR	HP	HSA	Déficit Apparent pour BMP CSR	Exc. Interne Potentiel pour CSD
Lettres Mod. <sup>1</sup>	5	90	83.5		72	82	1.5	10	
Lettres Class. <sup>1bis</sup>	1	18	5		5	5			10
Mathématiques	4	72	72		70	70	2		
Histoire Géographie	4	72	60		60	60	0		
Anglais	3	54	58		54	54	4		
Allemand <sup>2</sup>	-	0	7.5		0	7.5	0	7.5	
Espagnol <sup>3</sup>	2	36	32		36	31	1		5
Sciences Physiques	1	18	20	1	18	18	2		
SVT	2	36	33.5	2	33	30	0.50		
Technologie	2	36	31.5		31	31	0.50		
Arts Plastiques	1	18	18		18	18	0		
Musique	1	18	18		18	18	0		
EPS <sup>4</sup>	3	60	66	9+1	60	63	3	3	
... "Grec"									
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>528</b>	<b>505</b>	<b>13</b>	<b>480</b>	<b>490.5</b>	<b>14.5</b>	<b>20.5</b>	<b>15</b>
		<b>Total TP 43</b>							
+ 8 IMP		(☞485)							

Temps partiels → Français 9/18 et 9/18 et 15/18 - Mathématiques 16/18 - Hist-Géo 15/18 et 15/18 et 12/18  
- SVT 15/18 - Technologie 15/18 et 16/18 - Soit un total de 43 heures à retrancher à 528 (485)

**Propositions à étudier**

- <sup>1</sup> - en lettres mod. → Besoin de 10 → CSR interne de lettres classiques
- <sup>1bis</sup> - en lettres class. → Besoin latin de 5 → excédent de 10 → CSD int. de 10 vers lettres modernes
- <sup>2</sup> - en allemand → Besoin d'un BMP ou CSR (Complément de Service Reçu) de 7.5 heures
- <sup>3</sup> - en espagnol → Nécessité de faire un CSD (Complément de Service Donné) de 5 heures
- <sup>4</sup> - en EPS → Besoin d'un CSR (Complément de Service Reçu) de 3 heures

☞ **Demande à l'IA 44 de conversion de 5.5 HSA en HP : demande en attente de réponse**

### Orientations envisagées à ce stade de l'année afin de ventiler les moyens alloués dans la perspective du TRMD

Les Modalités de l'utilisation de l'AP doivent être affinées au bénéfice de la mise en œuvre de la réforme et dans le respect des équilibres recherchés au niveau de la consommation de moyens apportés par les disciplines.

**Important :** C'est dans ce but que le pré-positionnement des heures AP a été conçu dans le cadre de la ventilation globale des heures dans la perspective de cette phase de gestion en lien avec le TRMD.

Aussi, les heures AP peuvent être utilisées de diverses façons selon les besoins en lien avec les effectifs et les orientations du projet d'établissement pour le servir.

FORMAT de l'AP → AP mobile ou AP fixe

L'AP 6<sup>ème</sup> pourrait voir les trois heures mises en place de la façon suivante :

- Une fois une heure d'AP "volante ou mobile ou en relais" (dénomination à arrêter ensemble).

Volante ou mobile ou en relais : c'est-à-dire une heure identifiée AP sur une discipline par période de cours durant le trimestre ou sur différentes disciplines sur l'ensemble de l'année de façon à faire tourner ce moment sans créer de contraintes d'alignements

→ Une heure hebdomadaire, cela signifie 36 heures sur l'année. Ces 36 heures étant à répartir à raison d'une heure hebdomadaire régulière sur les différentes disciplines de telle sorte que chacun puisse consacrer un temps AP en classe entière. On peut imaginer une heure d'AP en français pendant 9 semaines, puis en mathématiques pendant 9 semaines, puis en technologie sur 4 semaines puis en SVT, puis 6 en histoire-géographie etc... Le total devra juste faire 36 pour couvrir l'année en intégrant les matières pour que chacun apporte sa pierre. Chaque discipline en relais l'une de l'autre. ... "Puis" ou en alternance...

Il conviendra de définir une grille de positionnement de cet AP mobile pour répartir ces heures selon les besoins pour une prise en charge par tel professeur ou tel autre selon le mode le plus pertinent.

Il s'agit de profiter de la réforme pour signaler qu'un temps spécifique est consacré pour faire de la méthodologie dans le cadre d'une séance AP. Cette heure d'AP "volante ou mobile..." serait donc effectuée en classe entière.

- Les deux autres heures d'AP fixe seraient effectuées face à des groupes :

Une heure d'AP fixe avec dédoublement : deux professeurs sur une classe Deux groupes ou co-animation.

Pour dédoubler, il faudra prendre sur la dotation complémentaire pour ajouter un deuxième professeur.

Ceci permettra à ces disciplines d'avoir dans leur planning hebdomadaire une heure en groupes en lien avec le projet d'établissement. Dans l'esprit de ce que l'on pourrait définir comme des heures de modules permettant es travaux en groupes. Les professeurs impliqués seront ainsi régulièrement associés avec de mêmes collègues d'une autre discipline, pour travailler chacun dans sa matière ou bien, pour travailler ensemble sur un thème commun ou faisant apparaître des compétences communes. Il s'agirait ainsi d'introduire de la modularité au service de sa propre discipline.

1 heure ou 2 heures en 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> : Selon effectifs et priorité définies ce volume doit être modulés en lien avec la question de l'hétérogénéité. Ce peut être un atout pour ne pas stigmatiser les élèves qui ne sont pas autant en réussite que d'autres et pour aider chacun à progresser.

L'AP 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pourrait voir les deux heures mises en place de la façon suivante :

- Deux fois une heure d'AP fixe avec dédoublement : trois professeurs sur deux classes soit un besoin de 4 heures
- Une heure d'AP "volante, mobile ou en relais". Volante, mobile ou en relais... : cf modèle décrit plus haut

L'AP 4<sup>ème</sup> pourrait voir les deux heures mises en place

- Deux fois une heure d'AP fixe avec dédoublement : deux professeurs sur une classe pour deux groupes ou de la co-animation soit un besoin de 8 heures
- Une heure d'AP "volante, mobile ou en relais". Volante, mobile ou en relais... : cf modèle décrit plus haut avec AP sur une discipline par période de cours comme en 6<sup>ème</sup> en classe entière.

### Répartition prévisionnelle

Volume AP	Niveau	FRA	HG	MATH.	ESP	Arts P.	ANG	SVT	EPS
10	6 <sup>ème</sup>		5	5					
4	5 <sup>ème</sup>	1				1		1	1
6	4 <sup>ème</sup>	4			2				
4	3 <sup>ème</sup>	2					2		

Treillières, le 13 décembre 2016

INSPECTION ACADEMIQUE  
DE LOIRE ATLANTIQUE

A l'attention de M. l'inspecteur d'académie  
Directeur des Services Départementaux  
De l'Éducation Nationale de Loire Atlantique

B.P. 72616  
44326 NANTES CEDEX 3

Objet : dialogue annuel

Yves NOËL  
Principal

YN/MAT/2016-2017

10 rue Simone de Beauvoir  
44119 TREILLIERES

Téléphone  
02.28.07.92.92

Fax  
02.28.07.92.93

Mél  
ce.0442418P  
@ac-nantes.fr

Site web  
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr/>

Dans le prolongement du dialogue annuel du collège Le Haut Gesvres du 29 novembre dernier avec M. Lemoine, Inspecteur d'Académie, directeur académique adjoint qui m'a reçu ainsi que la principale adjointe, une professeure et le conseiller principal d'éducation, un courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre m'a été adressé afin de revenir sur les pistes qui ont été retenues conjointement au terme d'échanges constructifs avec M. Lemoine et les collègues de la DOS2.

Ces pistes sont bien évidemment conformes à nos échanges. Elles constituent un encouragement à poursuivre le travail développé pour conforter un établissement public dans le contexte qui est le nôtre et auquel vous êtes sensible. Ces pistes seront présentées lors du prochain conseil d'administration dans l'esprit évoqué ci-avant. Consolider, accompagner, poursuivre, préparer... en fonction des axes décrits sur votre courrier, évoquent des orientations de travail qui mobilisent pleinement les personnels du collège.

Concernant la question de la préparation de la structure, si vous le permettez, M. l'Inspecteur d'Académie et sans qu'il s'agisse d'une remise en question de ce qui a été posé de façon rationnelle et objective, je souhaite juste évoquer un point que je n'ai pas eu la présence d'esprit de mettre en avant auprès de M. Lemoine, au moment où nous avons abordé la question des effectifs.

La structure prévisionnelle définie et mentionnée sur le courrier du 1<sup>er</sup> décembre résulte d'une approche logique dans une perspective globale que je perçois sans difficulté.

J'avais pour ma part, de façon préparatoire, présenté un projet à 18 divisions qui prenait en compte une perspective de captation des élèves de CM2 en spéculant pour partie (*car il nous faut aussi renforcer notre attractivité sur l'école de la Pâquelais*) sur les intentions des familles de la commune de Grandchamp des Fontaines dont certaines, en fonction de la sectorisation, escomptent obtenir une dérogation pour venir au collège le Haut Gesvres, comme nous avons pu l'observer l'an passé à la grande satisfaction des familles concernées.

La situation du collège Le Haut Gesvres sans qu'elle soit exceptionnelle mérite d'être recontextualisée et évoquée par écrit. Les communes de Grandchamp des Fontaines et de Treillières appartiennent à une même communauté de communes. Elles sont articulées à différents niveaux et sur différents aspects des rythmes quotidiens des habitants (travail, loisirs...). En conséquence, il est plus naturel pour les Granchampinois de venir à Treillières qu'à La Chapelle sur Edre quand certaines familles en fonction de leur habitation relèvent du collège du Grand Beauregard.

Des élèves et des familles de Grandchamp suivent la carte scolaire et poursuivent au collège Grand Beauregard, d'autres sollicitent une dérogation pour une inscription au collège le Haut Gesvres et lorsqu'ils ne l'obtiennent pas, ils optent pour le collège privé Helder Camara qui est sur la commune de Treillières, à l'autre bout de la rue où nous sommes nous-mêmes implantés, à proximité immédiate de la zone partagée de dépôt des élèves par les transports scolaires venant de Grandchamp des Fontaines. Il convient également de mentionner le développement ces dernières années des liaisons régulières entre Grandchamp des Fontaines et Treillières avec les transports Lila et avec la possibilité d'extension de la carte lila premier qui donne une certaine indépendance aux jeunes du secteur dans leurs transports sur la zone des communes concernées puis vers l'agglomération nantaise et vers les lycées plus tard.

L'objectif du collège Le Haut Gesvres n'est ainsi pas de détourner des élèves du collège Grand Beauregard, mais d'éviter de voir les effectifs du collège privé Helder Camara évoluer au détriment de l'offre présentée par les collèges publics. Ce point d'équilibre est délicat à trouver et vos services y sont parvenus l'an passé dans l'intérêt des deux établissements publics et des choix et souhaits des familles.

Pour aboutir à 18 divisions, j'avais envisagé 6 classes de 6<sup>ème</sup> qui pourrait constituer un objectif peut être possible en fonction de l'attractivité du collège Le Haut Gesvres qui semble avoir progressé selon les retours que nous avons et comme en témoignent les demandes de l'an passé.

M. Lemoine a ainsi logiquement évoqué 5 divisions de 6<sup>ème</sup> et une structure à 17 divisions. Mais, avec prudence et réserve, M. Lemoine n'a toutefois pas – selon ses termes – fermé la porte à l'idée d'une structure à 18 divisions en fonc-

tion des constats qui seront ultérieurement possibles, dans la suite de l'année et dans le respect du planning des procédures relatives aux affectations en 6<sup>ème</sup>. Nous avons bien perçu que le dialogue était possible, constructif et évolutif.

Le point que je n'ai donc pas eu la présence d'esprit de souligner auprès de M. Lemoine est le suivant : si le constat d'un maintien à 5 divisions en 6<sup>ème</sup> était confirmé, cette perspective aboutirait à un niveau 6<sup>ème</sup> vraisemblablement chargé avec des effectifs importants. Nous regretterons de ne pas accueillir 150 élèves ou plus en provenance des écoles des trois communes qui nous concernent (sur les 178 écoliers de CM2, 27 sont du secteur Grand Beauregard, d'autres font le choix du privé par conviction).

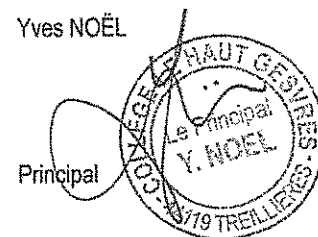
Et il y a par ailleurs un autre élément qui pourrait mériter de retenir votre attention, c'est la question des effectifs de notre actuel cohorte de 5<sup>ème</sup> qui est chargée, qui l'était en 6<sup>ème</sup> – au-delà de 28 élèves par classe (115 élèves actuellement en 5<sup>ème</sup> et le même effectif qu'en 6<sup>ème</sup> l'année précédente) – le sera en 4<sup>ème</sup> en nous écartant l'opportunité (hypothétique, il est vrai) d'accueillir des élèves sur ce niveau (mais nous avons en effet vu cette année quelques élèves du collège privé demander une inscription en 4<sup>ème</sup> dans la perspective de l'anticipation du lycée) et le sera également en 3<sup>ème</sup> ensuite. La cohorte de 6<sup>ème</sup> de l'année 2015-2016 et ses élèves qui la constituent aura alors toujours connu des effectifs importants.

Nous espérons que l'opportunité première d'une 6<sup>ème</sup> division de 6<sup>ème</sup> se présentera et ce, en fonction des demandes des familles ; si cela ne s'avérait pas être une éventualité, nous souhaitons alors qu'il soit possible de ne pas écarter l'examen d'une 18<sup>ème</sup> division à envisager alors au niveau 4<sup>ème</sup> de la façon la plus opportune, en fonction bien évidemment de la répartition des moyens dont vous avez la charge au plan départemental dans le cadre d'une approche plus globale et équitable.

Travaillant à la préparation de la prochaine année scolaire 2017-2018, il m'est apparu qu'il convenait de vous présenter ces quelques éléments en complément des échanges développés lors du temps de dialogue annuel.

Je vous remercie pour l'attention que vous saurez porter à cette démarche.

Yves NOËL



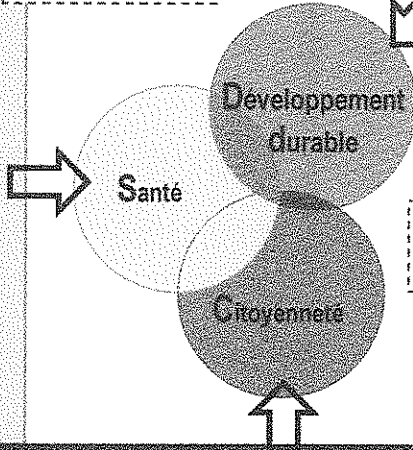
# PROJET CESC...2D du collège

Des actions au service  
de la construction  
de la citoyenneté  
et d'un projet commun

6<sup>ème</sup> - Visite ferme pédagogique (novembre)  
intervention Bretagne Vivante (découverte du sous-bois et de la parie)  
5<sup>ème</sup> - Récolte du miel et entretien des ruches - animation pendant les portes ouvertes  
- Visite de la centrale de Cordemais  
- Mise en place d'un bassin (coin nature)  
4<sup>ème</sup> -  
3<sup>ème</sup> -

Commission  
menus

6<sup>ème</sup> - Action petits déjeuners  
- Mal-être – estime de soi  
- Le sommeil  
- Travail sur le dos (casiers, poids des cartables)  
5<sup>ème</sup> - Les conduites addictives (gendarmerie)  
4<sup>ème</sup> - Groupes de paroles – éducation à vie et à la sexualité  
- Peace and Love : les risques auditifs  
3<sup>ème</sup> - Intervention généticienne (Téléthon)  
- Information SIDA



J'aimerais pas  
qu'on m'le fasse...

Course pour  
le Téléthon

6<sup>ème</sup> - Tutorat 4<sup>ème</sup>-6<sup>ème</sup>  
- Cette vie-la protège-la : éducation sécurité routière  
- Mise en place d'un parcours citoyen en juin (gendarmerie, mairie, associations)  
- Rallye Citoyen  
- Serious game (jeux sur informatique, traitant de thèmes sur la rumeur, la discrimination... animés par les assistants d'éducation)  
5<sup>ème</sup> - Internet et les dangers des réseaux sociaux  
- La communication non violente  
- Préparation ASSR (études encadrées)  
- Prévention contre les conduites addictives  
4<sup>ème</sup> - Cette vie-la protège-la : éducation sécurité routière  
- Question de justice (animation PJJ)  
- Zoos humains avec les Francas  
3<sup>ème</sup> - Formation PSC1  
- Initiation défibrillateur  
- Les gestes qui sauvent (SDIS44 - incendie, CD44 - les risques de l'alcool, CIRFA - les métiers de la défense)  
- Egalité hommes-femmes (FAL44)

Communication non violente  
(délégués et volontaires 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup>)  
AROEVEN

**Des partenaires :**

- la BPDJ
- la PJJ
- Bretagne vivante
- Apiculteur Guillaume Piquet
- Mairies
- SDIS 44
- La FAL 44
- L'AROEVEN
- Les FRANCAS
- JUNIUM
- ITEP le Haut Gesvres
- Le Conseil Départemental 44
- Les parents d'élèves
- Le GAB44
- ...

**Des outils :**

- un parcours citoyen par niveau
- des expositions régulières dans le forum
- un important fond documentaire au niveau du CDI